

CONDITIONS GENERALES DE VENTE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Préambule

La société You'Nivers - EURL FORAISON, immatriculée au RCS de Roanne 501 370 332, dont le siège social est situé au 52 rue Jean Moulin – 42300 ROANNE met en place et dispense des formations professionnelles inter ou intra-entreprises à Roanne et sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat. Son activité de dispensateur de formation est enregistrée auprès du préfet d'Auvergne Rhône-Alpes sous le n°82 42 02292 42 ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation professionnelles dispensées par You'Nivers - EURL FORAISON pour le compte de son client. Toute commande de formation professionnelle auprès de la You'Nivers - EURL FORAISON implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client. Toute inscription est soumise aux présentes conditions générales de vente sauf dérogation formelle et expresse entre You'Nivers - EURL FORAISON. L'entreprise cliente déclare les accepter sans réserve.

Les présentes conditions générales de vente sont prises en application notamment des articles L 6353-1 et suivants du code du travail sur la formation professionnelle.

Définitions

Client : co-contractant de You'Nivers - EURL FORAISON (personne physique ou morale passant une commande de prestation de formation professionnelle)

Stagiaire : personne issue du client et participant à la prestation de formation professionnelle commandée.

Champ d'application : Ces CGV s'appliquent à toutes les formations délivrées par You'Nivers - EURL FORAISON, qu'elles soient financées ou non, et notamment celles finançables par le CPF.

Formation certifiante et financement CPF

Certaines formations proposées par You'Nivers - EURL FORAISON sont certifiantes et éligibles au financement via le Compte Personnel de Formation (CPF).

Le client ou le stagiaire doit vérifier l'éligibilité de la formation au CPF sur la plateforme officielle MonCompteFormation ou auprès de l'organisme gestionnaire.

Il appartient au client ou au stagiaire de faire la demande de financement CPF avant le début de la formation, en s'assurant que la session est bien inscrite dans le catalogue référencé.

Lors de l'inscription, le stagiaire doit fournir à You'Nivers - EURL FORAISON l'attestation d'accord de financement CPF, si celui-ci est sollicité. La prise en charge par le CPF couvre tout ou partie du coût de la formation, dans la limite des droits ouverts.

En cas de financement CPF, la formation ne pourra débuter qu'après confirmation de la prise en charge par l'organisme financeur. En cas de non-paiement par le CPF ou l'organisme gestionnaire, le client ou le stagiaire reste redevable de l'intégralité du coût de la formation.

Exemple pratique : Le stagiaire doit effectuer sa demande de financement via la plateforme MonCompteFormation, puis transmettre l'attestation d'accord à You'Nivers - EURL FORAISON lors de l'inscription. La formation sera alors prise en charge dans la limite des droits du stagiaire.

Contractualisation

une convention de formation professionnelle en double exemplaires est transmise par mail ou par courrier à charge pour le responsable de l'inscription de la retourner dûment signée 15 jours au moins avant le début de la formation. La convention de formation professionnelle précisera l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et la sanction de la formation ainsi que son prix et les contributions financières éventuelles de personnes publiques. A la demande du client, une attestation d'assiduité et la feuille d'émargement,

documents de fin de formation, lui sont remis. Dans la mesure où You'Nivers – EURL FORAISON édite une convention de formation pour l'action commandée, il appartient au client de vérifier l'imputabilité de celle-ci.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations professionnelles sont indiqués en euros hors taxes et sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de You'Nivers – EURL FORAISON.

Tout retard de paiement à l'échéance entraînera de plein droit le paiement de pénalités de retard au taux supplétif défini par le Code de commerce (article L441-6 alinéa 12), De plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € (article D.441-5 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification (article L.441-6 alinéa 12 du Code de commerce).

Prise en charge OPCO

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme de Compétences (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation, dans un délai indicatif d'un mois avant le début de la prestation.

Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription.

En cas de financement de l'OPCO directement à You'Nivers - EURL FORAISON, le client devra s'assurer de la bonne fin de paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

En cas de non-paiement par l'Opérateur de Compétences, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Obligations et Responsabilité de You'Nivers - EURL FORAISON

Confidentialité : You'Nivers - EURL FORAISON s'engage à respecter le caractère confidentiel des renseignements écrits ou verbaux que le client aura pu lui transmettre dans le cadre de ses prestations de formation professionnelle.

Responsabilité : You'Nivers - EURL FORAISON s'engage à réaliser les prestations de formation professionnelle avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens. La responsabilité de You'Nivers - EURL FORAISON ne pourra être engagée que sur la faute prouvée et exclusive de You'Nivers - EURL FORAISON.

You'Nivers - EURL FORAISON n'est pas responsable des objets et effets personnels des stagiaires ni des dommages causés au matériel du client.

You'Nivers - EURL FORAISON ne sera en aucun cas responsable de tout dommage indirect, matériel ou immatériel, consécutif ou non, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle des données du fichier client, ainsi que toute action émanant de tiers.

Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de You'Nivers - EURL FORAISON, dans l'hypothèse où elle serait mise en jeu au titre de ses prestations de formation professionnelle, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le client au titre de la prestation de formation professionnelle concernée.

Handicap : Dans le cadre de la loi dite « loi Handicap » du 11 février 2005, du développement de la formation professionnelle des personnes en situation de handicap, l'EURL FORAISON – You'Nivers dispose d'une procédure pour l'accueil de personne en situation de handicap. Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez suivre l'une de nos formations, contactez-nous : contact@younivers.fr

Obligations du Client

Le client s'engage à :

payer le prix de la formation ;

n'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à You'Nivers - EURL FORAISON, sans l'accord écrit et préalable de You'Nivers - EURL FORAISON; et

ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable de You'Nivers - EURL FORAISON.

Annulation – Remplacement - Report

Annulation par le client

Toute demande d'annulation peut être faite par le client, sans frais et avec remboursement des sommes payées, si cette annulation parvient à You'Nivers - EURL FORAISON, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante : 52, rue Jean Moulin, 42300 Roanne au moins 10 jours ouvrés avant le début de la session de formation.

Toute formation commencée est due en totalité.

Par ailleurs, si un coût de préparation était prévu avant l'animation du stage, ce dernier resterait à la charge du client.

Toutefois, si l'annulation est motivée par un cas de force majeure le client pourra reporter son inscription sur une session ultérieure sans coût supplémentaire. Si l'impossibilité résulte d'un problème de santé, le client devra présenter un justificatif médical.

Annulation par You'Nivers - EURL FORAISON

You'Nivers - EURL FORAISON se réserve le droit d'annuler ou reporter toute formation en cas de force majeure (manque de stagiaires, maladie de son consultant formateur,...) sans dédommagements, ni pénalités versés au client. Le client pourra alors choisir une autre date de formation ou annuler sa commande sans pénalités. Dans ce dernier cas, le client sera remboursé des sommes déjà réglées.

You'Nivers - EURL FORAISON ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou préjudices conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

Droit de contrôle de You'Nivers - EURL FORAISON

You'Nivers - EURL FORAISON se réserve le droit :

de refuser toute inscription de la part d'un client pour motif légitime et non discriminatoire,

d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement aux présentes conditions générales de vente,

d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnités.

Programme des formations professionnelles

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports quels qu'ils soient sont strictement personnels à You'Nivers - EURL FORAISON. Le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de You'Nivers - EURL FORAISON ou à des tiers lesdits supports sans un accord écrit préalable de You'Nivers - EURL FORAISON.

Informatique et Libertés / Protection des données à caractère personnel

En respect de la loi, plus précisément du nouveau règlement RGPD 2016/679 entré en vigueur le 25 mai 2018, l'EURL FORAISON -You'Nivers attache une grande importance à la protection de données personnelles de ses stagiaires, de ses fournisseurs, de ses partenaires et de ses clients, ainsi que de tout visiteur de son site Internet www.younivers.fr, et plus largement de toute personne dont elle viendrait à traiter les données personnelles, et veille attentivement au respect des dispositions protectrices relatives à la vie privée et au traitement des données personnelles.

//Pour consulter la politique complète de gestion des données personnelles, cliquez sur le lien suivant : charte de protection des données à caractère personnel. //

L'EURL FORAISON met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion des inscriptions des Stagiaires aux Actions de formation ainsi qu'à la gestion des contrats et conventions y afférents. Conformément à la réglementation applicable, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, ou d'effacement des données à caractère personnel le concernant, mais aussi de limitation ou d'opposition au traitement des données pour motif légitime, ainsi que du droit à la portabilité de ces données. Le Stagiaire, qui entend exercer ces droits adresse sa demande à L'EURL FORAISON par courriel à : contact@younivers.fr.

En cas de réclamation, le Stagiaire peut adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Communication

Le client autorise à faire figurer le nom et/ou le logo du client sur une liste de références commerciales notamment sur le site internet.



L'AGENCE DE COMMUNICATION DEPUIS 2008

*Déclaration de formation enregistrée sous le numéro n°82 42 02292 42
Auprès du préfet d'Auvergne Rhône-Alpes - SIREN n°501 370 332*

Loi applicable et attribution des compétences

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre You'Nivers - EURL FORAISON et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Roanne.